AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -2-12-69 993022

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS

25 Fr

C. C. P. Nantes 86-04-02

BULLETIN N° 110 de NOVEMBRE 1969

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine avec cette note, car pour des raisons d'organisation intérieure et technique, la Station d'Avertissements fait correspondre les abonnements à une campagne de traitements antiparasitaires (1er décembre au 30 novembre) et non pas à douze mois consécutifs.

Les tarifs actuellement en vigueur restent les suivants:

- Abonnement ordinaire permettant de recevoir les notes de la Station en un seul exemplaire et la revue PHYTOMA........................ 25 Fr
- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique sous une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA).. 25 Fr + 10 F par exemplaire supplémentaire des Bulletins.

Le montant de l'abonnement est à verser à:

Régisseur Recettes Direction Départementale de l'Agriculture
Protection des Végétaux - Cité Administrative - ANGERS 49.

- soit par virement postal à C.C.P. NANTES N° 8604-02
- soit par chèque bancaire

en fournissant de toute manière les renseignements suivants:

- Nom, prénoms, adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés.
- Reproduction intégrale de l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile
- Nombre d'exemplaires demandés.

La Station d'Avertissements Agricoles demande instamment à ses abonnés d'apporter une attention toute particulière sur les points suivants:

- verser le montant de l'abonnement dès maintenant et de préférence avant le 1er JANVIER 1970.
- l'abonnement souscrit avant le 1er juillet 1969 n'est plus valable pour 1970.

D'autre part, veuillez ne pas tenir compte de cette note:

- si vous recevez gratuitement les notes de la Station

.../...

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Tous départements.............. p. 2

- si vous êtes abonné par une autre personne
- si vous avez payé votre abonnement après le ler juillet 1969.

IMPORTANT

Les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne, constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante, les traitements doivent être faits conformément aux notes de la Station pendant toute la campagne. C'est la raison pour laquelle l'abonnement arrive à échéance à la fin de la campagne agricole.

Nous vous demandons donc à nouveau d'effectuer votre abonnement dès maintenant, dans votre intérêt et pour faciliter notre travail.

ARBRES FRUITIERS

INFORMATIONS -

MALADIE BACTERIENNE DU POIRIER - Il est rappelé que dans les vergers où des attaques ont été constatées, un traitement peut être effectué à la chute des feuilles à l'aide d'un produit cuprique.

CHANCRE COMMUN DU POMMIER - Dans les vergers contaminés un traitement doit être exécuté aux 3/4 de la chute des feuilles. Dans les vergers gravement contaminés, une première application doit être exécutée lorsque la moitié des feuilles sont tombées, elle devra être renouvelée à la chute complète du feuillage.

CORYNEUM DU PECHER - Un traitement cuprique effectué à la chute totale du feuillage peut combattre cette affection sur toutes les espèces à noyau.

DESSECHEMENT DES RAMEAUX DE FRAMBOISIER - (Anthracnose et Didymella aplanata). -

On peut effectuer contre ces deux affections une pulvérisation avec une bouillie cuprique à raison de 200 à 300 grs de cuivre métal par Hl. deau lorsque le feuillage sera tombé.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux:

J. DIXMERAS

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles:

R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 27 NOVEMBRE 1969.